

CHARTRE DES ACHATS RESPONSABLES



TABLE DES MATIÈRES

1

Pourquoi une Charte des Achats Responsables ?

2

Santé et Sécurité au travail

3

Protection de l'environnement

4

Droit et Conditions de travail

5

Éthique Commerciale & Déontologie

6

Mise en oeuvre

Un message de la part du CEO d'Adisseo



Dr Zhigang HAO

Adisseo est un expert mondial de la nutrition animale qui propose une gamme complète d'additifs et de services reposant sur l'excellence et la qualité de son expertise.

En tant que partenaire de référence pour ses clients et innovateur historique dans son secteur, Adisseo et ses collaborateurs sont engagés dans un modèle de croissance durable et contribuent à offrir à la planète une alimentation saine, durable, abordable et de qualité.

Adisseo est devenu un acteur clé dans l'amélioration de la chaîne alimentaire grâce à la qualité et à la sécurité soigneusement contrôlées de ses produits et de ses processus industriels, tout en protégeant les animaux, les personnes et l'environnement. S'appuyant sur un ADN international fort, les ressources et les approvisionnements sont répartis à l'échelle mondiale pour garantir une empreinte industrielle optimisée.

*Consciente des enjeux environnementaux, économiques et sociaux actuels et futurs, et soucieux de montrer l'exemple en tant qu'acteur reconnu pour la qualité de ses produits dans le monde entier, la Direction des Achats d'Adisseo met en œuvre une politique d'achats en phase avec les valeurs et les comportements d'Adisseo tels que décrits dans notre **Code d'Éthique**, avec les principes du Développement Durable et avec la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.*

En définitive, elle a pris la décision d'élaborer une « Charte des achats responsables » pour superviser tous les contrats qu'elle conclut. À terme, cette charte devrait contribuer à promouvoir une offre de produits et de services respectueuse de la Nature, une croissance qui reflète les valeurs humanistes du développement durable, favorisant ainsi l'émergence de processus de production plus propres et plus « durables ».

Cela intègre pleinement la vision d'avenir d'Adisseo pour elle-même et ses collaborateurs.

"Chacun au sein d'Adisseo sait que le développement durable est un facteur de croissance et de progrès. C'est aussi un engagement citoyen dans lequel s'exprime la vision que nous avons de notre industrie."



Marc PROTO
EXECUTIVE VP
COST COMPETITIVENESS

Au-delà du respect des lois et réglementations locales qui est une évidence, l'objectif de cette charte est de clarifier ce que nous exigeons de nos fournisseurs et partenaires, et de préciser les engagements d'Adisseo en matière de respect de la sécurité, de l'environnement, des questions sociales, de l'éthique des affaires et de la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

Notre ambition en matière de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), en cohérence avec la norme ISO 26000, est un véritable engagement qui doit être partagé avec l'ensemble des fournisseurs d'Adisseo.

Il s'agit d'une approche à long terme qui vise à intégrer la RSE comme un outil de sélection des fournisseurs tout aussi important que le coût, la qualité, le service, l'innovation et la gestion des risques. Selon la catégorie d'achat, cette considération peut se traduire par des critères tels que l'impact sur l'environnement, le respect de la réglementation du travail, une préférence pour les chaînes d'approvisionnement courtes ou des critères relatifs à la santé, à l'hygiène, à la prévention et à la formation.

Afin de répondre aux exigences de leurs clients et parties prenantes, toutes les équipes achats d'Adisseo sont formées et attentives au respect de cette charte, et travaillent avec les équipes de leurs fournisseurs à l'élaboration de plans d'actions pour optimiser leurs efforts conjoints dans le respect de ces engagements.

Depuis 2020, les pratiques Achats sont évaluées chaque année sur les principes de la norme ISO 20400 (Achats durables - Lignes directrices) par un tiers indépendant, avec des résultats en constante augmentation. Le niveau Confirmé atteint reflète l'implication des équipes Achats.

1

POURQUOI UNE CHARTE DES ACHATS RESPONSABLES ?

Pourquoi une charte des Achats Responsables ?

- Les fournisseurs jouent un rôle clé dans la réussite d'Adisseo.
- Adisseo souhaite partager avec eux son engagement vis-à-vis du développement durable et les impliquer à ses côtés dans une démarche de progrès continu.
- Ce document présente les engagements de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) qu'Adisseo demande à ses fournisseurs mais également les engagements qu'Adisseo prend vis-à-vis d'eux.
- Cette charte et le code éthique d'Adisseo font partie intégrante de l'approche d'Adisseo vis-à-vis du développement durable et de la démarche RSE.

Comment Adisseo souhaite impliquer ses fournisseurs ?

- En travaillant avec Adisseo, les fournisseurs s'engagent à adhérer à cette charte et à collaborer pour mettre en oeuvre les actions correctives nécessaires, dans une optique de progrès continu.
- Ces recommandations ne constituent pas une liste exhaustive, mais Adisseo pense que la publication de ce document permettra à ses fournisseurs d'évaluer leurs performances et d'établir des plans d'améliorations internes. En tant que tel, Adisseo considère ce processus comme évolutif, interactif et collaboratif.
- La conformité aux principes précités compte parmi les critères d'évaluation des fournisseurs.
- Le respect de cette charte est une condition déterminante pour assurer la continuité de la relation entre Adisseo et ses fournisseurs.

Engagements d'Adisseo envers ses fournisseurs

- Adisseo place la sécurité comme sa 1ère priorité et s'engage à mettre tout en oeuvre pour assurer la sécurité, la santé et l'hygiène sur ses sites.
- Adisseo s'engage à appliquer l'ensemble des procédures et en particulier les 10 Règles d'Or (en annexe du présent document).
- Adisseo s'engage à intégrer les critères de sécurité et d'hygiène dans ses critères de sélection des fournisseurs,
- Adisseo s'engage à ne pas faire travailler les intervenants dans des conditions qui porteraient atteinte à leur santé,
- Les acheteurs d'Adisseo effectuent régulièrement des audits pour s'assurer du respect des règles de sécurité par les sociétés intervenant sur les sites.
- Le taux d'accidentabilité des entreprises intervenantes (TRIR) est un indicateur de sélection du service Achats.

Exigences d'Adisseo vis-à-vis de ses fournisseurs

- Les fournisseurs veillent à ce que leurs activités ne nuisent pas à la santé et à la sécurité de leurs collaborateurs, de leurs propres fournisseurs et des populations locales.
- Les fournisseurs offrent à leurs collaborateurs des formations et des équipements de protection appropriés.
- Adisseo attend des collaborateurs de ses fournisseurs, travaillant dans les locaux Adisseo, qu'ils se conforment aux règles de sécurité, de préservation de la santé et d'hygiène d'Adisseo et en particulier aux 10 Règles d'Or (en annexe du présent document).

3

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Engagements d'Adisseo envers ses fournisseurs

- Adisseo agit en accord avec toutes les lois locales sur l'environnement et interdit la fabrication de produits susceptibles de présenter dans leur usage normal des risques pour la santé des personnes et pour l'environnement.
- Adisseo s'engage à ne pas placer ses fournisseurs dans des situations qui les inciteraient à mettre en œuvre des pratiques non respectueuses de l'environnement.
- Adisseo s'engage à intégrer les exigences liées à la protection de l'environnement dans ses critères de sélection des fournisseurs ainsi que la performance énergétique pour ses Achats à impact significatif sur la consommation d'énergie.

Exigences d'Adisseo vis à vis de ses fournisseurs

- Adisseo demande à ses fournisseurs d'adhérer strictement aux mêmes principes et de se conformer à toutes les lois et réglementations environnementales applicables. Ils doivent conserver et mettre à jour toutes les autorisations environnementales obligatoires.
- Les fournisseurs doivent adopter le principe de précaution dans leur approche des questions environnementales. Ils doivent détecter, identifier et évaluer rapidement les risques environnementaux potentiels et prendre toutes les mesures appropriées pour les atténuer ou les éliminer dans la mesure du possible.
- Les fournisseurs doivent développer et améliorer en permanence un système de gestion environnementale qui minimise leur impact sur l'environnement et réduit leur consommation d'énergie, leurs émissions de CO₂ et de GES, leur production de déchets et leur consommation d'eau, ainsi que leur utilisation de ressources naturelles non renouvelables ou de produits nocifs pour l'environnement.
- Les fournisseurs doivent tout mettre en œuvre dans leurs processus d'innovation pour développer des produits et des services dont l'impact sur l'environnement est le plus faible possible tout au long de leur cycle de vie.
- Les fournisseurs doivent aider Adisseo dans sa démarche d'évaluation et de réduction de l'impact CO₂ et GES de son Scope 3. Ils fourniront, sur demande et sauf problème de confidentialité, les données nécessaires à la réalisation d'une évaluation complète du cycle de vie.

4

DROIT ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Engagements d'Adisseo envers ses fournisseurs

- Adisseo s'engage à ne pas exercer de pressions qui inciteraient les entreprises à outrepasser la loi (discrimination, temps de travail, harcèlement, ...).
- Adisseo s'engage à fournir un environnement de travail favorable aux collaborateurs de ses fournisseurs, indépendamment de leur sexe, de leur origine ethnique, de leur religion, de leurs croyances, de leur orientation, dans le respect des normes de sécurité.
- Adisseo s'engage à intégrer les critères de respect des droits des travailleurs dans ses critères de sélection des fournisseurs.

Quelles sont les exigences d'Adisseo à l'égard de ses fournisseurs ?

- Les fournisseurs doivent s'efforcer de maintenir un environnement de travail dans lequel les collaborateurs se voient offrir des possibilités de formation et de développement, des récompenses pour leurs contributions et un dialogue constructif avec leur employeur.
- Les fournisseurs promeuvent et respectent la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les principes et les droits fondamentaux au travail, ainsi que la législation internationale en matière de droits de l'homme. Ils ne se font pas complices d'abus en matière de droits de l'homme. Dans ce contexte, les fournisseurs doivent mettre en place des mécanismes garantissant le respect des principes suivants sur leurs sites et sur ceux de leurs propres fournisseurs :
 - Abolition du travail des enfants et respect des droits des enfants
 - Élimination du travail forcé et obligatoire
 - Liberté d'association et droit de négociation collective
 - Élimination de la discrimination, encouragement à la diversité, traitement équitable sur le lieu de travail,
 - Respect de toutes les lois en vigueur en matière des salaires, avantages et temps de travail.

Engagements d'Adisseo envers ses fournisseurs

- **Traitement loyal des fournisseurs**

Adisseo traite ses fournisseurs avec honnêteté, équité et respect. Ses activités d'achat respectent des normes éthiques et professionnelles élevées, conformément à sa procédure d'achat et au Code d'Éthique de l'entreprise.

- **Sélection impartiale**

Adisseo sélectionne ses fournisseurs de manière impartiale en fonction de critères prédéfinis, explicites et transparents : Qualité, service, technologie, coût et impact environnemental et social des produits et services proposés.

- **Confidentialité et droits de propriété intellectuelle**

Adisseo respecte la confidentialité des informations techniques et commerciales fournies par ses fournisseurs. Adisseo respecte également les droits de propriété intellectuelle de ses fournisseurs.

- **Implication locale**

Adisseo inclut des fournisseurs locaux de petite et moyenne taille dans ses activités d'achat afin de promouvoir le développement économique local, et suit le poids des fournitures locales dans son portefeuille global.

- **Amélioration des performances de nos fournisseurs**

Adisseo cherche à construire des relations à long terme avec ses fournisseurs, permettant une amélioration continue pour les deux parties. Adisseo aide ses fournisseurs à s'améliorer si leurs performances ne sont pas à la hauteur des pratiques requises. Adisseo travaille avec ses fournisseurs pour identifier les avantages mutuels en évitant la dépendance économique.

- **Transparence de la communication**

Adisseo s'engage à communiquer régulièrement et de manière cohérente sur son programme d'achats responsables, tant en interne qu'en externe.

- **Refus de dépendance économique**

Adisseo cherche à éviter toute dépendance économique entre Adisseo et ses fournisseurs qui pourrait mettre en péril l'une ou l'autre des parties. Adisseo développe donc des méthodologies et des plans d'action pour détecter de telles situations et prendre les mesures appropriées.

ÉTHIQUE COMMERCIALE & DÉONTOLOGIE

Exigences d'Adisseo vis à vis de ses fournisseurs

Adisseo attend de ses fournisseurs des niveaux élevés d'éthique personnelle et professionnelle, et qu'ils respectent les lois et réglementations en vigueur dans leurs pays d'activité.

- **Corruption**

Les fournisseurs s'engagent à lutter contre toute forme de corruption, y compris l'extorsion, la fraude et les pots-de-vin. Les fournisseurs ne doivent pas offrir aux collaborateurs d'Adisseo des avantages (biens ou services gratuits, emplois ou opportunités) destinés à faciliter leurs activités avec Adisseo.

- **Blanchiment d'argent**

Le fournisseur interdit à ses collaborateurs ou aux entités agissant en son nom de participer ou d'aider au blanchiment d'argent. Il ne doit y avoir aucune tentative de dissimuler ou de déguiser la nature, la localisation, la source, la propriété ou le contrôle de l'argent par le biais de transactions financières ou de mouvements de fonds d'une institution financière ou d'une juridiction à une autre.

- **Sanctions économiques et embargos :**

Le fournisseur doit respecter toutes les sanctions nationales et internationales applicables à ses activités. Les employés ne doivent pas traiter avec des personnes et des entités figurant sur les listes de sanctions ou enfreindre les sanctions applicables.

- **Pratiques ou comportements anticoncurrentiels :**

Les fournisseurs doivent prendre des mesures préventives pour éviter toute pratique ou comportement anticoncurrentiel.

- **Confidentialité/droits de propriété intellectuelle/protection des données personnelles**

Les fournisseurs doivent respecter la confidentialité des informations qu'ils reçoivent d'Adisseo et ne jamais utiliser ces informations à leur propre avantage. Les informations fournies dans le cadre des activités commerciales doivent être exactes et correctes, et ne doivent pas être trompeuses. Les fournisseurs doivent prendre des mesures pour garantir le respect des droits de propriété intellectuelle. Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les réglementations relatives à la protection des données personnelles lorsqu'ils traitent des données concernant les collaborateurs d'Adisseo.

- **Conflits d'intérêts**

Les fournisseurs d'Adisseo doivent divulguer toute situation susceptible d'impliquer un conflit d'intérêts et porter à l'attention d'Adisseo tous les cas où un employé d'Adisseo a un intérêt dans les activités du fournisseur, ou un lien économique personnel avec le fournisseur.

6

MISE EN OEUVRE

Les fournisseurs s'engagent à promouvoir les principes de cette Charte des Achats Responsables d'Adisseo auprès de leurs propres fournisseurs.

Ils doivent exiger de leurs fournisseurs qu'ils adoptent eux-mêmes un engagement en matière de Responsabilité Sociale des Entreprises.

Evaluation et Surveillance : Les fournisseurs doivent disposer des procédures, outils et indicateurs nécessaires pour garantir le respect des principes susmentionnés. Ils doivent conserver une documentation à jour pour démontrer leur conformité à ces principes. Les fournisseurs doivent répondre rapidement aux demandes raisonnables des représentants d'Adisseo concernant la mise en œuvre de ces principes. Les fournisseurs doivent accepter d'être évalués ou audités à cet égard par Adisseo, ou un tiers désigné par Adisseo.

Non respect : Si l'un des aspects de cette charte n'est pas respecté, il peut être demandé au fournisseur de préparer, documenter et mettre en œuvre un plan d'actions correctives afin d'améliorer la situation et d'atteindre la conformité. Si ce n'est pas le cas, Adisseo peut travailler avec les fournisseurs ou les aider à se conformer à la présente charte. Adisseo réserve le droit de mettre fin à ses relations avec les fournisseurs qui ne respectent pas cette charte.

Communication et formation : Les fournisseurs d'Adisseo doivent communiquer les principes de cette Charte d'Achats Responsables à leurs employés dans la langue locale. Adisseo fournira des versions françaises, anglaises, espagnoles et chinoises de la charte et fournira des explications et de l'assistance chaque fois que nécessaire.

Dénonciation et lutte contre les représailles : Toute personne détectant une violation de cette charte doit la signaler sur le site Internet d'Adisseo à l'adresse suivante : <https://adisseo-ethics.signalement.net/entreprises>.

ANNEXE :

REGLES D'OR SECURITE



PRÊT À TRAVAILLER

Je possède la formation, la **qualification et l'habilitation** requises pour effectuer des tâches critiques.



PERMIS DE TRAVAIL

Je travaille avec un **permis de travail** valide et une analyse de sécurité des tâches pour toute activité potentiellement dangereuse.



ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

J'utilise les **équipements de protection individuelle** appropriés conformément aux exigences du site, à l'analyse de la sécurité des tâches ou au permis de travail, et je m'assure qu'ils sont en bon état.



TRAVAIL EN HAUTEUR

J'utilise tous les dispositifs de prévention et de protection contre les chutes, comme un harnais, lorsque je **travaille en hauteur**, n'importe où, n'importe quand, dès que c'est nécessaire.

ANNEXE :

REGLES D'OR SECURITE



ENTRÉE EN ESPACE CONFINÉ

Je demande une autorisation avant de pénétrer dans **un espace confiné** et je m'assure que les sources d'énergie et les entrées de matériaux et de consommables sont isolées, qu'une ventilation adéquate est en place et qu'une détection de gaz a été réalisée.



CIRCULATION

Je respecte **les règles de circulation** et ne conduis jamais un véhicule lourd ou de manutention sans l'avoir inspecté avant démarrage, au moins une fois par jour, lors de ma première utilisation.



ZONE D'ACCÈS RESTREINT

Je vérifie que les zones dangereuses sont bien signalées et barricadées. Je respecte les **instructions d'accès restreint** aux zones dangereuses, telles que la zone située sous un chargement en levage où toute présence est interdite.



MAÎTRISE DES SÉCURITÉS

Je demande l'**autorisation du responsable** compétent avant de contourner ou de désactiver les barrières de sécurité.



CONSIGNATION, ETIQUETAGE, ESSAI

Je vérifie les **isolations électriques, mécaniques et procédés** avant de commencer le travail.



RANGEMENT ET PROPRETÉ

Je maintiens mon **lieu de travail en ordre et propre** pour éviter les déversements de produits dangereux, les glissades et les trébuchements, je garde les matériaux inflammables loin des zones de travail à risque d'ignition.